

## Le premier timbre-poste belge bilingue

---



Les catalogues répertorient dans l'émission dite de 1884, dont la parution des diverses valeurs s'échelonna en fait sur sept ans et demi, un timbre de 35 centimes ( n° 49) qui ne devrait normalement pas être repris dans cette série, car il fit l'objet d'un arrêté ministériel distinct.

D'autre part, il fut le premier timbre belge à avoir des inscriptions bilingues ( Postes Belgique - België Posterijen ), préfigurant par son dessin le type uniforme des vignettes à l'effigie royale de l'émission de 1893 dite " fine barbe " avec bandelette dominicale.

Timbre de transition, il devrait donc logiquement être classé à part, entre les émissions de 1884 et 1893. Mais les catalogues ayant pris l'habitude depuis trois-quarts de siècle de le grouper avec les timbres à l'effigie de Léopold II parus du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1888, il faut bien s'accommoder de ce classement.

Sous la pression de l'opinion publique flamande qui, par ses "pétitionnements" répétés, réclamait auprès du gouvernement la place qui revenait à sa langue (taalstrijd) dans tous les domaines relevant de l'administration, les ministres ayant les Postes dans leurs attributions, X. Olin et ensuite J. Vandenpeereboom, avaient finalement fait droit à ces revendications. C'est ainsi que les premières mentions intégralement bilingues apparurent sur les cartes postales à 5 et 10 centimes émises respectivement le 1er juillet 1884 et en juin 1885, et sur les timbres-téléphone mis en service le 1er janvier 1891. Cette mesure allait être définitivement généralisée avec l'émission d'une nouvelle série de timbres-poste en 1893.

Entre-temps, la nécessité de la création d'un timbre de 35 centimes, représentant alors l'affranchissement en service intérieur des lettres recommandées et exprès du port simple (jusque 15 grammes) avait été signalée à l'administration au début de 1890 par le bureau postal de Namur (Station).

A cette époque, la poste traitait annuellement plus d'un million de lettres de ces deux catégories, dont la plupart étaient affranchies au guichet par les préposés. L'affranchissement de ces envois nécessitait au minimum deux timbres (25 et 10 centimes); un gain de temps notable pour les agents des guichets et une économie de la moitié au moins du nombre de vignettes utilisées sur les envois concernés pouvaient donc être réalisés par la création d'une valeur nouvelle de 35 centimes.

La direction générale des Postes admit la pertinence de ces arguments, et un arrêté ministériel daté du 20 juin 1891 annonça la mise en service d'un timbre de 35 centimes à partir du 1er juillet suivant.

Ce timbre fut gravé par A. Doms, d'après une composition graphique reprenant le type de l'effigie royale créée par le graveur parisien Etienne Mouchon pour les valeurs de 10 centimes et au-delà, dans un encadrement dessiné par H. Hendrickx. Comme couleur, on choisit le rouge-brun, sur aplat de teinte gris-brun. ( Cette méthode d'impression sur fond de couleur avait été utilisée pour les valeurs à partir de 10 centimes émises dès le 1er janvier 1884 ). L'impression se fit en typographie, en feuilles de 300 timbres constituées de six panneaux de 50 ( 10 rangées de 5 ).

Il y eut trois tirages de ce 35 centimes, présentant chacun une nuance caractéristique : Brun-rouge en mai 1891, brun-gris en septembre 1891, brun-chocolat en avril 1892 et totalisant 1.180.000 exemplaires.

La totalité du tirage ne fut toutefois pas utilisée avant sa mise hors cours le 4 septembre 1910. L'administration fit en effet procéder, fin juin 1900, à la destruction de toutes les feuilles de cette valeur en réserve à l'atelier de Malines, car entre-temps on avait constaté qu'à cause de l'aplat de couleur, il était possible de " désoblitérer " les timbres par l'emploi de corps gras lorsque l'empreinte du cachet à date n'était pas trop ancienne !

C'est pourquoi le fond de couleur fut abandonné pour l'émission à bandelette dominicale, dont le 35 centimes (n° 61) mis en vente le 1er novembre 1893 fut, comme toutes les autres valeurs, imprimé cette fois sur du papier blanc.

Indépendamment des oblitérations propres aux dépôts-relais et aux bureaux ambulants, l'oblitération que l'on trouve normalement sur le timbre de 35 centimes de 1891 est celle instaurée par l'ordre de service du 28 février 1875 et qui fut en usage jusqu'en avril 1897 : cachet à simple cercle de 23 mm de diamètre avec en haut le nom du bureau en caractères bâton ; au centre sur trois lignes : le jour, le mois en lettres, l'heure simple suivie de M (matin) ou de S (soir) ; en bas, le millésime complet dont les deux derniers chiffres sont mobiles. Sur les lettres exprès, il peut avoir été oblitéré du cachet télégraphique octogonal.

Roland LEVEQUE